

MANIFESTATION NATIONALE DES PERSONNELS SOCIAUX ET EDUCATIFS LE JEUDI 16 JUIN 2011

ÉDITO

Alors que la population reste attachée au Service Public, le gouvernement au travers de la RGPP, s'est doté d'un outil pour liquider les services publics. Cette casse organisée contre l'Éducation, la Santé, l'Emploi, le Logement, s'oppose au principe de solidarité, et accentue les ravages de la politique libérale sur les conditions d'existence des jeunes et des familles.

«Chacun donne selon ses moyens, chacun reçoit selon ses besoins» Conseil National de la Résistance

Plutôt que de se doter de moyens lui permettant d'assurer la solidarité et l'égalité de l'accès aux droits de tous et sur l'ensemble du territoire, le gouvernement met en place une politique stigmatisante et sécuritaire afin d'exercer un contrôle social toujours plus prégnant sur les populations... La notion des droits pour les usagers est remise en cause par le gouvernement. L'action sociale n'est plus organisée sur les principes fondateurs de la constitution Liberté, Égalité, Fraternité, mais comme un « investissement », « un bien marchand » qui doit produire une « plus-value » : contenir les populations les plus en difficultés.

Dans ce contexte de recul des droits, et de crise économique, les Assistants Sociaux, dont la mission essentielle est l'accompagnement à l'accès aux droits, à la protection des personnes, à la prévention et à la lutte contre les exclusions et les inégalités font l'objet d'attaques systématiques. Leurs missions sont décriées, leurs principes déontologiques remis en cause.

L'ensemble des dispositifs sociaux s'appuie sur l'idée de contrat que passerait une personne pour obtenir une aide, donnant l'illusion d'une égalité contractuelle, cette démarche n'a que pour seule finalité de contraindre les personnes aux dispositifs et aux institutions. La contractualisation, le « donnant-donnant », imposée par les politiques sociales participe à la violence sociale, et à l'acceptation des normes dominantes.

Nous refusons le démantèlement du sens de nos métiers, de nos missions qui reviendraient non seulement à accepter la fin du droit des personnes et du sens, que nous défendons pour le travail social. Nous revendiquons le droit d'accompagner les personnes qui font appel aux services sociaux sans leur imposer des injonctions institutionnelles et normatives, qui ne sont en rien comparable avec l'exercice de notre profession.

Pour des professionnels qualifiés

Pour le SNUASFP-FSU, l'accompagnement social ne doit pas être réduit à une action caritative, il doit assurer aux citoyens la nécessaire qualification que requiert les réponses aux problématiques posées. Le bon sens ne suffit pas ! Le travail social répond à des qualifications et des certifications nécessaires à la professionnalité des assistants sociaux.

Une qualification à revendiquer !

Le SNUAS FP-FSU exige l'inscription des professions du champs social, tel que le Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social, dans le dispositif LMD, au niveau MASTER 1 et que nos professions soient enfin reconnues à leur niveau de qualification réel.

Dans ce cadre, il est urgent de faire état de nos certifications, acquises au travers d'enseignements et de pratiques professionnelles tout aussi qualifiants que certains enseignements universitaires et de faire reconnaître à sa juste valeur notre parcours d'étude.

Quelque soit le lieu d'exercice, et la Fonction Publique Etat, Hospitalière et Territoriale, les qualifications requises pour l'exercice de nos missions (protection de l'enfance, évaluation sociale, expertise sociale, élaboration de projets,...) relève d'ores et déjà de la catégorie A

Pour toutes ces raisons, le SNUAS FP FSU participe à l'intersyndicale et appelle tous les professionnels à se mobiliser **le 16 juin prochain à Paris.**



© Xavier DURAND

- **POUR LE CADRE A**
- **POUR LA REVALORISATION DE NOS CARRIERES**
- **POUR LA RECONNAISSANCE DE 5 QUALIFICATIONS ET DES DIPLOMES AU NIVEAU MASTER 1**
- **POUR LE RETRAIT DEFINITIF DES PROJETS CONTENUS DANS LE (NES) NOUVEL ESPACE STATUTAIRE**

TOUS DANS LA LUTTE LE JEUDI 16 JUIN

◆ SNUASFP : SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DES ASSISTANTS SOCIAUX DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le SNUASFP-FSU est l'un des 24 syndicats de la FSU et a contribué à sa fondation.

Les principales revendications du SNUASFP

Pour toute la Fonction Publique

- ⊗ Une véritable politique sociale,
- ⊗ Le développement et le renforcement du service public,
- ⊗ La continuité d'un service public permettant l'égalité d'accès de tous.
- ⊗ Une revalorisation de nos salaires qui passe par la reconstruction d'une grille indiciaire autre que celle des accords DURAFOUR.
- ⊗ Un véritable cadre A pour tous, garantissant un salaire correspondant à notre qualification et ouvrant des passerelles vers d'autres métiers.
- ⊗ Une amélioration conséquente de nos conditions de travail (frais de déplacements, secrétariat, documentation...).
- ⊗ La réduction du temps de travail à 32h en raison de la pénibilité et du caractère particulier de l'exercice de notre métier.
- ⊗ Un véritable droit à la formation.
- ⊗ Des créations de postes conséquentes et non le développement de postes non qualifiés dans le social.

◆ FSU : FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE

La Fédération Syndicale Unitaire est la première organisation de la fonction publique d'Etat.

A l'origine, la FSU est une fédération syndicale constituée de syndicats nationaux généraux, de secteurs ou de métiers relevant du champ de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports, de la Recherche, de la Culture et de la Justice. Aujourd'hui, elle est présente dans les trois fonctions publiques : Etat, territoriale et hospitalière. Elle compte 163000 adhérents.

HIER LE CII : LA STAGNATION DE NOS CARRIÈRES

Les accords DURAFOUR, en 1991, contre lesquels notre syndicat s'était déjà fermement opposé, avaient instauré à l'intérieur de la catégorie B une grille indiciaire de type B+ pour les assistants sociaux, les éducateurs, et les personnels recrutés à niveau bac +2, et la création d'un cadre A- (faux cadre A). Ils n'avaient pas permis la reconnaissance de notre qualification et de nos niveaux de Responsabilités.

Nous en avons vu au fil des ans les conséquences. La plupart des collègues aujourd'hui, débutent avec un salaire correspondant à 1,1 % du SMIC, alors qu'il y a 30 ans, notre salaire correspondait à 2,5 % du SMIC.

STOP à la dévalorisation : Alors que nous avons des salaires supérieurs aux professions suivantes (Instituteurs devenus Professeurs des écoles, Infirmières, ...) qui ont bénéficié de nouvelles grilles indiciaires, d'un accès et d'une reconnaissance en catégorie A, nous avons vu la dévalorisation des carrières du secteur social se dévaloriser au fil des années, avec une volonté évidente des différents gouvernements, de ne pas vouloir, ni les valoriser de façon substantielle, ni les inscrire dans un véritable cadre A.

Aujourd'hui, comme en 1991, nous sommes dans la même configuration

Les propositions de la DGCL et du CSFPT sont inacceptables. Ces propositions sont un nouveau coup porté à nos métiers, statuts, un déni de nos qualifications! Nos professions doivent se mobiliser pour obtenir le classement immédiat en catégorie A, et une grille indiciaire correspondante (Indice 349 à 783), dans un grade unique. Le 16 mars, grâce à la mobilisation, le Conseil supérieur de la Fonction Publique Territoriale n'a pu examiner la transposition du Nouvel Espace Statutaire, pour les anciens CII, dernière étape avant la mise en place d'une nouvelle grille pour les AS, Educateurs, EJE.

Le report provisoire de l'examen des textes doit nous permettre d'imposer nos revendications! CATEGORIE A POUR TOUS!

MINIMUM DE TRAITEMENT FONCTION PUBLIQUE : TOUJOURS PLUS PROCHE DE NOTRE GRILLE !

Année	Minimum FP INM	Grille CII AS 1 ^{er} échelon INM	Différence Minimum FP et CII
juillet 2000	253	308	+ 21,74%
juillet 2001	259	308	+ 18,92%
juillet 2002	261	308	+ 18,01%
juillet 2003	261	308	+ 15,26%
juillet 2004	263	308	+ 14,61%
juillet 2005	275	308	+ 10,71%
juillet 2006	279	308	+ 9,42%
juillet 2007	283	308	+ 8,12%
mai 2008	288	308	+ 6,49%
juillet 2008	290	308	+ 5,84%
juillet 2009	292	308	+ 5,19%
juillet 2010	292	308	+ 5,19%
Prévision juillet 2011	295	308	+ 4,22%

Pour maintenir le minimum de traitement au niveau du SMIC, le gouvernement doit fréquemment ajouter des points en bas de grille. Faute de revalorisation de notre grille depuis 20 ans, le minimum Fonction Publique se rapproche dangereusement du 1^{er} échelon de la grille CII.



Revalorisation des diplômes et des salaires des Personnels sociaux et éducatifs

L'Intersyndicale réunie les 12 et 19 avril 2011 a décidé de maintenir la pression afin d'obtenir :

- La reconnaissance des diplômes et des qualifications des personnels sociaux et éducatifs et de l'Encadrement,
- La revalorisation des salaires et des carrières,
- La défense des missions de Service public

L'Intersyndicale réitère ses demandes de rencontres avec les Ministres de la Cohésion Sociale, de l'Enseignement Supérieur et du Budget, de la Fonction Publique.

Par leurs mobilisations, les 16 mars et 7 avril, les personnels sociaux et éducatifs ont envoyé un signe fort de leur volonté d'être reconnus à leur juste niveau de qualifications (trois années d'études) qui ne peut que passer par une revalorisation salariale et de carrière (catégorie A pour le secteur public, cadre pour le secteur privé), actant leur niveau de responsabilité professionnelle.

Les projets de décrets imposés par le Gouvernement pour les travailleurs sociaux de la Fonction Publique Territoriale, puis seront transposés à la Fonction Publique de l'Etat et de l'Hospitalière, ne répondent pas à ces légitimes revendications, attendues depuis plus de vingt ans par les professionnels sociaux et éducatifs.

Ces mobilisations ont permis d'obtenir le report des textes au niveau du CSFPT tout en favorisant l'interpellation des employeurs par les professionnels sociaux et éducatifs.

L'Intersyndicale demande au Gouvernement, une réponse à ces revendications pour l'ensemble des professionnels et non un morcellement par des différences selon les Employeurs Publics et Privés.

L'Intersyndicale appelle l'ensemble des professionnels sociaux et éducatifs, futurs professionnels, à une manifestation nationale à Paris le **JEUDI 16 JUIN PROCHAIN.**

Paris, le 27 avril 2011

SALAIRES : toujours au régime sec !

5,2 millions de fonctionnaires cette année encore au régime sec :

Pour la seconde année consécutive, le gouvernement a décidé de geler le point d'indice salarial, qui sert de base au calcul des salaires des agents des trois fonctions publiques.

Il pourrait renouveler ce gel en 2013 comme lui a suggéré la Cour des Comptes en octobre, estimant que cette mesure «serait nécessaire» pour «respecter l'objectif global de maîtrise de dépenses publiques», et ce malgré une inflation de 2% en 2010! Rappelons que la dernière hausse du

point d'indice date de juillet 2010, où il avait été revalorisé de 0,5%!

520 000 agents de la fonction publique, soit un salarié sur cinq, vont donc rester au moins trois ans sans augmentation générale, alors que l'inflation repart à la hausse. Le Ministre du Budget et le Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique justifient cette mesure en invoquant la nécessité de réduire le déficit public: une hausse de 1% du point d'indice est évaluée à 900 millions d'euros. L'Etat a déboursé 800 millions d'euros en décembre 2010 pour l'achat de onze avions Rafale...

Travailler plus pour gagner plus, travailler plus pour gagner moins!

Après la réforme des retraites et l'augmentation des cotisations retraites (une journée de traitement par mois à

terme), la RGPP et le dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux à la retraite, dégradant considérablement les conditions de travail des agents, les conditions d'accueil du Public, et l'exercice des missions de Service Public. Cette annonce aggrave la baisse du pouvoir d'achat, et creuse les inégalités de salaires entre les hommes et les femmes, et entre les fonctions publiques, pénalisant particulièrement les agents de catégories C et B.

La Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA), l'individualisation des carrières, le salaire au mérite, une politique indemnitaire contestée sont autant de mesures en «trompe l'oeil» qui laissent sur le bord de la route l'immense majorité des agents et instaurent des divisions entre les personnels.

Les personnels sociaux et éducatifs ne sont pas exempts de

cette politique salariale désastreuse. Il devient urgent de faire reconnaître nos qualifications, et niveaux de responsabilité.

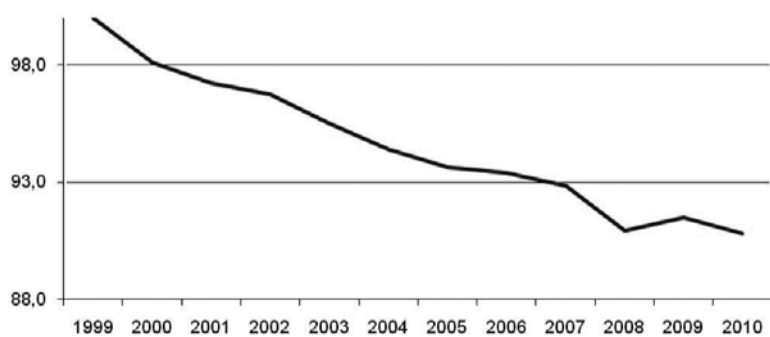
En 1991, nous avons combattu le Classement Indiciaire Intermédiaire.

En 2011, nous exigeons le retrait des projets de décret du «Nouvel Espace Statutaire», obtenons la catégorie A! N'attendons pas 2031...

Le point d'indice a perdu 9% de sa valeur depuis 2000.

L'INDICE MAJORE EST FIXE PAR LE GRADE ET L'ECHELON DU FONCTIONNAIRE. C'EST LE PRINCIPE DE LA GRILLE. IL ASSURE LA TRANSPARENCE, L'EGALITE DE TRAITEMENT ET UNE SOLIDARITE POUR 5 MILLIONS D'AGENTS PUBLICS.

Evolution du pouvoir d'achat de l'indice FP.



Le service public, nos métiers, on les aime, ensemble on les défend !



REVENDIQUER UN MASTER POUR LE DEASS À TRAVAIL ÉGAL : DIPLOME ÉGAL

NI BACHELOR, NI LICENCE !

Certaines associations et organisations syndicales se contentent de porter la revendication depuis plus de trente ans de la reconnaissance du DEASS au "niveau Licence".

Les dispositifs de reconnaissance ont évolué : BOLOGNE est né, et face à la hausse constante de reconnaissance des qualifications (Instituteurs devenus professeurs des écoles, mastérisation des professeurs ...), il n'est plus d'actualité de demander la licence.

Le SNUASFP FSU a pour mandat la reconnaissance du DEASS au niveau Master dans le nouveau système de reconnaissance des diplômes, issu du processus de Bologne (voir encadré) le système LMD (Licence, Master, Doctorat).

Pour cela, nous nous appuyons sur les conventions de calculs de transfert en crédits européens, permettant d'évaluer à sa plus juste valeur la somme totale de travail que devra mettre en oeuvre un étudiant pour atteindre les objectifs qui lui sont posés en terme de savoirs, aptitude et compétence.

Comparaison entre les différents cursus d'un étudiant dans le processus LMD et ceux d'un étudiant en service social :

Un étudiant dans le processus LMD capitalise 30 crédits par semestre. Chaque crédit correspond par définition et en théorie à une somme de travail (enseignement et travail personnel) d'une moyenne de 25 heures par crédit, soit au total 750 heures. Dans les faits, un étudiant validera son semestre et capitalisera 30 crédits pour une moyenne de 180 heures de cours pour le semestre (8 à 12 semaines (maximum) et selon les universités x 15 à 20 heures de cours (minimum). Cela signifie que cet étudiant ferait 570h de travail personnel.

L'étudiant en travail social comptabilise lui, un minimum de 20 semaines de 35h d'enseignements soit d'ores et déjà 700 heures de cours par semestre auxquelles, il devra ajouter un certain nombre d'heures de travail personnel. Il nous reste à quantifier ce travail personnel, mais il est aisé de prouver que celui-ci dépasse largement les 50 heures par semestre.

Nous affirmons donc, que l'étudiant en travail social capitalise de fait, plus de crédits que l'étudiant lambda inscrit en licence de sciences Humaines ou sociales.

Nous dénonçons le fait qu'un étudiant qui passe presque 2 fois plus de temps en cours et donc probablement 2 fois plus de temps en réappropriation des savoirs, aptitudes et compétences n'obtienne même pas la reconnaissance de son niveau de compétence.

Nous ne pouvons donc laisser perdurer ce manque de considération pour les apprentissages qui sont les nôtres et nous contenter de revendiquer que le niveau Licence.

Nous exigeons que la somme des apprentissages nécessaires à un étudiant en travail social soit reconnue à sa juste valeur en respectant les règles établies aux étudiants en cursus LMD dans les filières humaines et sociales. Notre diplôme doit donc aboutir à une certification au niveau master.

TOUS A PARIS
LE JEUDI 16 JUIN 2011
Toutes les infos
sur le site du SNUAS FP
HTTP://SNUASFP-FSU.ORG

REVENDIQUER UN MASTER POUR LE DEASS. OUI ASSISTANT SOCIAL, UN MÉTIER QUI A TOUJOURS UN SENS!

UNE DÉQUALIFICATION ORGANISÉE DEPUIS TROP LONGTEMPS

Comment expliquer la déqualification de notre profession? Lorsque nous balayons la nomenclature des diplômes en travail social, nous nous rendons compte que nous assistons à un nivellement vers le bas des diplômes emblématiques du social (AS et ES).

Aujourd'hui, ce sont les diplômes aux deux extrémités de l'architecture des diplômes du social qui se voient reconnaître, soit un niveau de compétence accrue et/ou un niveau d'expertise accru.

DES PROFESSIONNELS PEU FORMÉS AUX PROFESSIONNELS «SUR-QUALIFIÉS»

Peu qualifiés :

Nous avons les professions qui se sont saisies du contenu de certaines de nos missions, voir de nos missions (prolifération des métiers du social peu ou pas qualifiés comme les médiateurs (de réussite scolaire, les femmes relais, ect...).

Sur-qualifiés:

Dans le même temps, nos qualifications, nos compétences d'analyse, de diagnostic, d'expertise se sont vues confiées à des diplômes supérieur de niveau II ou I. Ces formations débouchent sur des fonctions d'en-

cadrement (CAFERUIS, CAFDES, DEIS). Ces professionnels sont eux appelés à faire de la gestion des ressources humaines. A cette fonction s'ajoute éventuellement la gestion économique, financière et logistique d'un service, d'un établissement ou institution. Ce n'est pas pour autant que nous devons accepter que cela se fasse au détriment des travailleurs sociaux et des usagers.

LE TRAVAIL SOCIAL NE DOIT PAS ÊTRE INSTRUMENTALISÉ

Cette idéologie est révélatrice d'une politique de négation du travail social. Aujourd'hui, la priorité est à la mise en place de dispositif divers et variés, de «sous-droit», qui ne permettent plus aux travailleurs sociaux de faire un accompagnement global de la personne qui conduirait à une émancipation..

Nous rappelons que dans le cadre des missions qui nous sont confiées et après un parcours de formation exigeant, notre fonction n'est pas celle d'un technicien de l'action sociale. Même si dans notre quotidien professionnel nous avons du pallier à la disparition des postes de secrétariat en service social, même si l'apparition des nouvelles technologies et la fascination qu'elles peuvent parfois exercer, ont contraint les assistantes sociales à effectuer presque toutes les tâches de gestion administrative relatives aux accompagnements sociaux, nous ne

devons pas accepter de voir notre rôle réduit à celui d'un gestionnaire de dossiers d'aides financières ou à l'instruction de dossier pour des dispositifs. Nous devons dire non au glissement idéologique qui tend à affirmer que seules certaines fonctions permettent l'expertise.

Nous voulons retrouver le coeur de nos métiers: accompagnement social, mettre l'utilisateur au centre de nos préoccupations et ne plus accepter le prisme économique qui nous est toujours opposé.

Le travail social serait-il trop politique voire dangeureux si des personnels qualifiés, bien formés et compétents faisaient valoir le droit des usagers des services sociaux en les rendant acteur de leur propre situation.

Cette conception du travail social par rapport à la pauvreté et à l'exclusion massive découle des enjeux politiques et on voudrait que les travailleurs sociaux ne deviennent que des simples exécutants de politiques sociales régressives.

Maintenant cela suffit, exigeons la reconnaissance de nos qualifications au niveau Master.

A TRAVAIL ÉGAL : DIPLOME ÉGAL

REVENDIQUER UN MASTER POUR LE DEASS

Notre DEASS correspond à tous les critères de validation au niveau Master. Pour illustrer notre propos, nous vous proposons d'étudier le contenu ci-dessous le d'une Licence d'Intervention Sociale : mention accompagnement et insertion.

La comparaison qui peut être faite dans le tableau ci-dessous, met en évidence que

notre formation avec son contenu actuel équivaut d'or et déjà à un Master 1.

Reprenons la liste des unités de formation contributive :
Philosophie de l'action, éthique
Droit (public, privé, civil, pénal, du travail...)
Sociologie (de la famille, du travail...) ,

anthropologie, ethnologie
Psychologie (clinique, sociale...)
Sciences de l'éducation
Sciences de l'information et la communication
Santé (publique, communautaire...)
Economie, démographie

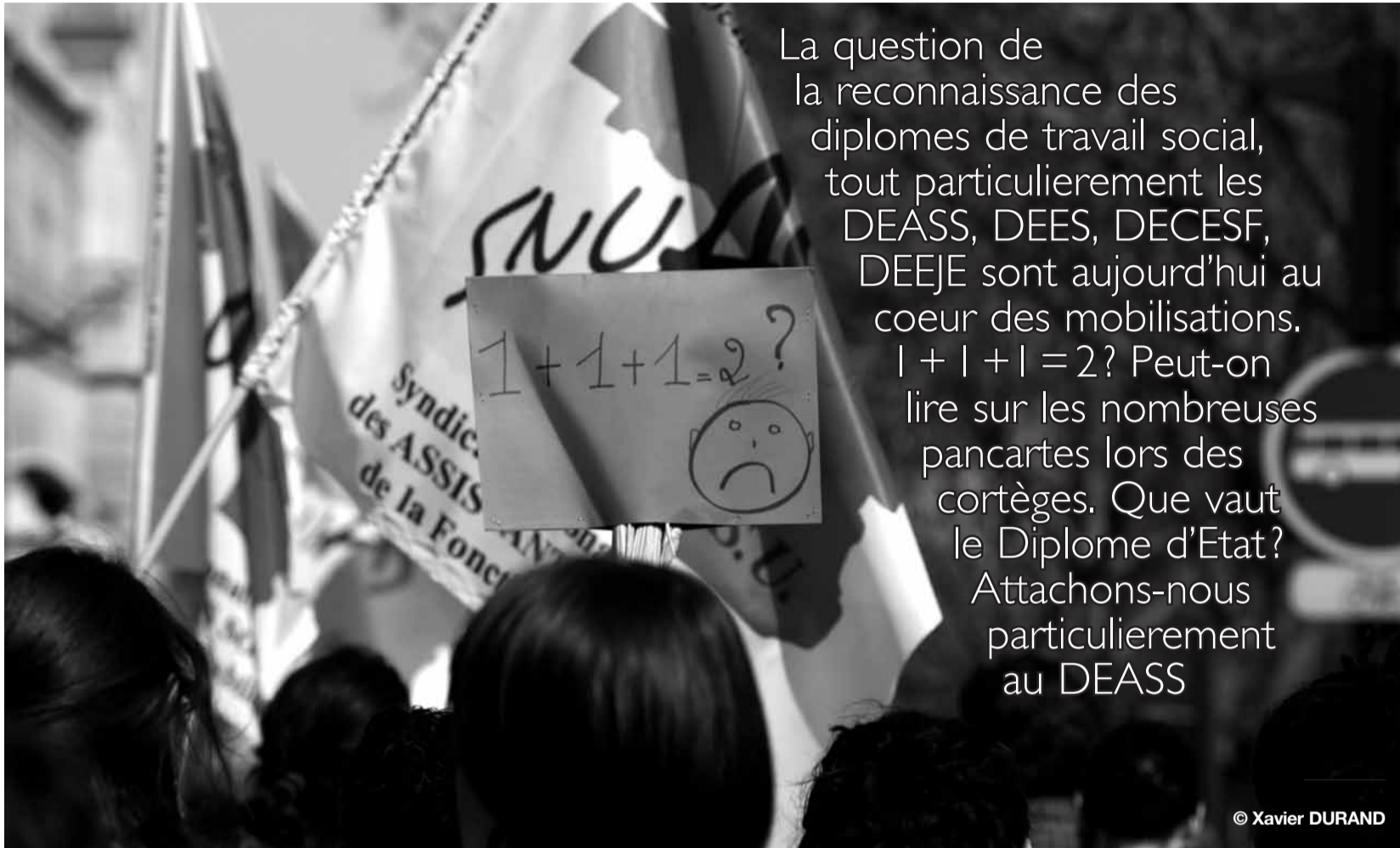
	DEASS	LICENCE 3 D'INTERVENTION SOCIALE : ACCOMPAGNEMENT ET INSERTION
THÉORIE ET PRATIQUE DE L'INTERVENTION EN SERVICE SOCIAL	Fondement de l'intervention sociale : concept et théorie, histoire et philosophie, réalité et perspectives, méthode générale d'intervention méthodologie d'intervention d'aide à la personne et à la famille La relation d'aide en service social L'évaluation Spécificité ISIC et ISAP (le groupe, le territoire) Expertise sociale : identification, compréhension, analyse, évaluation des problématiques et potentialité d'1 situation individuelle, d'un territoire, d'une population. Méthodologie de recherche en travail social appliquée à une problématique de territoire ou d'une population. Méthodologie de diagnostic social	Les différents intervenants du champ social : méthodes d'intervention et analyse des pratiques ; études de cas Insertion par l'économique, l'accompagnement sur le terrain (dans la rue ou mission humanitaire) et dans les dispositifs locaux d'insertion.
DROIT	instituitons administratives, organisation judiciaire et notions de droit : droit constitutionnel et droit administratif, droit de la famille, droit du travail, droit pénal et droit privé	instituitons administratives, organisation judiciaire et notions de droit : droit constitutionnel et droit administratif, droit de la famille, droit du travail, droit pénal et droit de l'aide et de l'action sociale
LÉGISLATION ET POLITIQUES SOCIALES	aide et action sociale, protection sociale, politique sociale en matière d'insertion, de logement, de la ville. Politique d'intégration des populations immigrés, dispositifs sociaux à destination des publics spécifiques (jeunes-demandeurs d'emploi, personnes âgées)	Les politiques sociales et leurs modalités d'application : contexte, enjeux et conditions de mise en oeuvre : loi contre l'exclusion, politiques familiales ou spécifiques ainsi que leurs modalités d'applications dan sle cadr de la démarche de planification et dans une perspective de territorialisation.
PHILOSOPHIE DE L'ACTION ÉTHIQUE	Société, citoyenneté, démocratie, état L'altérité, conscience de soi, de l'autre Initiation à l'histoire des religions Secret professionnelle, responsabilité professionnelle déontlogie Informatique et respect des libertés individuelles approche philosophique et éthique de la communication	
SOCIOLOGIE	Sociologie de la famille, urbaine et rurale, des organisations, du travail, appliquée à la famille, à l'éducation, au travail, des professions, anthropologie,/ethnologie, interculturalité les réseaux sociaux, norme, déviance, délinquance, l'école et l'éducation, le cadre de vie	Analyse des différents types de fonctionnement social et des différentes logiques, processus d'exclusion, processus de déviance, évolution historique et juridique des transformations familiales, les jeunesses en situation précaire, les nouvelles poltiques sociales, l'emploi et de la ville
PSYCHOLOGIE	Psychologie clinique : principales théories et initiation à la théorie psychanalytique Psychologie sociale : notion de groupe et les groupes d'appartenance les influences sociales et relations de groupe Développement de la personne	Sensibilisation aux aspects théoriques et pratiques de l'écoute dansle cadre de l'aide individuelle ou collective : entretiens, dynamique de groupe, projets collectif. Approche de la psychologie sociale : violence et agressivité, estime de soi et efficacité personnelle, représentations
SCJENCES DE L'ÉDUCATION	pédagogie de l'adulte, démarche d'évaluation, théories de l'apprentissage,	Processus d'adapation et d'intégration scolaire : échec scolaire et sa prise en charge institutionnelle, difficultés d'intégration scolaires des enfants migrants, illétrisme des adultes te ses concéquences.
SCJENCES DE L'INFORMATION, COMMUNICATION	Communication professionnelle Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter-institutionnelles.	
ECONOMIE, DÉMOGRAPHIE	Notion d'économie générale, economie sociale et solidaire, economie du territoire, insertion économique Budget des ménages, surendettement Notion de base Phénomènes migratoires statistiques initiation à la gestion Financement de l'action sociale	
SANTÉ	Législation, économie de la santé, acadre instiuttitonnel Anatomie, physiologie	
		12 semaines de stage
	Mémoire	mémoire

Pour un étudiant inscrit en cursus universitaire, cette Licence 3 est une poursuite d'études acquise après l'obtention de deux années d'études en université (ex: 2 années de sociologie, 2 années de psychologie, 2 années d'AES, 1 DUT de Carrières Sociales...).

Pour un étudiant titulaire du DEASS, cette poursuite d'études ne sera pas de droit mais l'inscription dans une poursuite d'étude sera conditionnée à l'examen par la commission de validation des acquis de formation, qui au mieux nous validera un BAC +2. Cela veut dire que le contenu de notre DEASS n'est pas reconnu à l'université.

Et pourtant, le contenu des enseignements du DEASS est supérieur à celui de cette Licence. C'est en cela qu'il justifie notre revendication de Master 1

NI BACHELOR, NI LICENCE A TRAVAIL ÉGAL: DIPLOME ÉGAL



La question de la reconnaissance des diplomes de travail social, tout particulièrement les DEASS, DEES, DECESF, DEEJE sont aujourd'hui au coeur des mobilisations. 1 + 1 + 1 = 2? Peut-on lire sur les nombreuses pancartes lors des cortèges. Que vaut le Diplome d'Etat? Attachons-nous particulièrement au DEASS

© Xavier DURAND

Le processus de Bologne et ses objectifs :

- adoption d'un système de diplômes aisément lisibles et comparables ,
- adoption d'un système qui se fonde essentiellement sur deux cycles principaux, avant et après la licence,
- mise en place d'un système de crédits, (ECTS, European Credit Transfert System...),
- promotion de la mobilité en surmontant les obstacles à la libre circulation des étudiants, des enseignants, des chercheurs et des personnels administratifs,
- promotion de la coopération européenne en matière d'évaluation de la qualité,
- promotion de la nécessaire dimension européenne dans l'enseignement supérieur.

La formation est dispensée sur trois années, et comprend quarante huit semaines de stage pratique, soit 1680 heures et 1740 heures d'enseignement théoriques. Ces heures sont réparties dans quatre domaines de compétences comprenant une unité de formation principale : théorie et pratique de l'intervention en service sociale (460 heures), et sept unités de formation contributives : philosophie de l'action, éthique (120 heures), droit (120 heures), législation et politiques sociales (160 heures), sociologie, anthropologie, ethnologie (120 heures), psychologie, sciences de l'éducation, sciences de l'information, communication (120 heures), économie, démographie (120 heures), santé (120 heures), approfondissement (200 heures), préparation à la certification (200 heures).

UNE RECONNAISSANCE ATTENDUE DEPUIS PLUS DE TRENTE ANS!

Validé et organisé sous l'égide du Ministère de la Santé et/ou de la Cohésion Sociale, en fonction des répartitions ministérielles, le DEASS ne bénéficie que d'une homologation au niveau III, c'est à dire bac +2. Aujourd'hui, avec le dispositif LMD, et le Processus de Bologne, seuls subsistent au niveau européens les diplomes reconnus Licence, Master, Doctorat. Dans ce cadre le DEASS, reconnu bac +2, comme un BTS (Brevet de Technicien Supérieur) n'a aucune valeur. Laisser nos diplomes non inscrits dans le processus de Bologne, c'est abandonner non seulement la revendication historique des travailleurs sociaux, mais laisser l'Etat nous dire: «DE ASS = BAC», pour définir l'échelle de nos salaires.

Depuis plus de 30 ans, les travailleurs sociaux demandent aux Pouvoirs Publics de reconnaître leurs qualifications à leur juste valeur.

Pendant de nombreuses années, les professions dont la formation s'effectuait hors université (école spécialisée ou institut de formation) se sont vues refuser la juste adéquation entre temps de formation et niveau de reconnaissance.

L'un des arguments, maintes fois entendus, était que ces formations proposaient des enseignements théoriques mais également des temps de formation de terrain, ces derniers ne pouvant alors faire l'objet d'une validation de temps d'enseignement!

LICENCE PROFESSIONNELLE, MASTER PROFESSIONNALISANT...

Ces arguments sont désormais obsolètes et c'est la Ministre de l'enseignement supérieur qui nous l'explique puisqu'aujourd'hui elle donne en exemple nos formations professionnalisantes comme modèle. Elle demande aux universités de revoir leurs maquettes de formation afin d'y inclure des temps de stage sur le terrain de plus en plus nombreux. Son mot d'ordre est aujourd'hui : l'université doit être professionnalisante!

Les travailleurs sociaux ne peuvent plus accepter le déni affiché par les Pouvoirs Publics et ne peuvent laisser perdurer ce manque de considération pour les apprentissages qui sont les leurs et ne revendiquer que le niveau Licence.

Bulletin d'adhésion 2011/2012

COORDONNEES PERSONNELLES

M Mme Mlle Nom Prénom

Adresse

CP [][][][][] Ville

Date de naissance Tél Portable

Grade Echelon Indice E-Mail

Situation administrative Titulaire Disponibilité Détaché(e) Temps partiel%

Stagiaire Contractuel(le) Retraité(e)

ADRESSE PROFESSIONNELLE

Fonction Publique État : Ministère :

Fonction Publique Territoriale : Collectivité :

Fonction Publique Hospitalière :

Etablissement

Adresse

CP [][][][][] Ville

Académie ou région Secteur

Tél 1 Pro Tél 2 Fax

Merci d'être le plus précis possible

J'accepte de fournir au S.N.U.A.S.-FP/FS.U. les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je lui demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer dans ces fichiers et traitement automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant directement au S.N.U.A.S.-FP.

UNIVERSITÉ OU ECOLE DE TRAVAIL SOCIAL ?

LMD OU FILIÈRE PROFESSIONNELLE

Aujourd'hui, les professionnels de la filière socio-éducative veulent la reconnaissance de leurs diplômes et de leur niveau d'études et la revalorisation salariale qui en découle.

Même si cette revendication est très ancienne (30 ans déjà!), aujourd'hui, le contexte est aujourd'hui plus que jamais complexe :

- nous avons d'une part une réforme de la classification des titres et diplômes délivrés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR). Cette réforme organise les diplômes autour de 3 niveaux le système Licence Master Doctorat (LMD), sans notion de durée imposée d'études. Cette organisation doit renforcer la lisibilité et l'harmonisation européenne et mondiale des diplômes. Elle permet de réaliser une partie de son cursus à l'étranger, d'interrompre sa formation puis de la reprendre. En un mot, elle donne de la flexibilité aux parcours de formation et permet une transversalité des disciplines lors des études.

- nous avons d'autre part des formations professionnelles menant à des diplômes d'Etat tels que le DEASS, DEES... Ces derniers sont enregistrés dans les systèmes de classification au niveau III, ce qui correspond à des niveaux de Brevet de Technicien Supérieur (BTS) tels que les délivrent les lycées, ou les Instituts Universitaires de Technologie (BAC +2). Ces DE sont établis sur la base de règles, de contenu, de programme, de modalités fixés par un ministère certificateur (hier la santé, aujourd'hui la solidarité et la cohésion sociale et non pas par le MESR). Depuis les lois de décentralisation de 2003,

les Conseils Régionaux ont compétence sur l'offre de formation des métiers du Social et le financement des formations en travail social.

LES ÉCOLES EN TRAVAIL SOCIAL: HIER... ET AUJOURD'HUI?

Rappelons nous que ce sont bien souvent les travailleurs sociaux qui ont porté les projets innovants du type de celui des IRTS et que cela a contribué au fort attachement des travailleurs sociaux pour « leurs » écoles en travail social.

Nous ne pouvons nier l'impact de ces écoles sur l'exercice du travail social. En effet, le regroupement en un même lieu de la plupart des formations sociales et éducatives a permis de faire travailler et réfléchir ensemble les étudiants des différentes filières dans le respect de leur spécificité mais également dans une compréhension partagée des politiques sociales et du travail social. Cela a également permis à la formation des assistants de service social de sortir du carcan du secteur médical.

L'enrichissement de ces formations par cette volonté affichée de rencontre, l'élévation du niveau de compétences attendues (en terme de savoirs, de savoir être, et savoir faire), et de coopération dans le champs de la formation (mais qui s'est également traduit sur le terrain et dans nos institutions) de tous les professionnels du champs socio-éducatif, la reconnaissance du travail et de la réflexion n'ont cependant pas résisté avec le temps. Aujourd'hui, la gestion des Ecoles de travail social nous semble relever d'une autre forme de « combat ».

Ces écoles ont contribué à la création d'une nouvelle architecture des

diplômes en travail social (de niveau V au niveau I), répondant en cela à une politique de prolifération des « métiers du social ». Si l'objectif affiché est de créer une dynamique de complémentarité, celle-ci a entraîné en réalité une complexification des cadres et des missions des professionnels: multiplication des intervenants auprès des usagers et surtout « mise en concurrence » des professionnels, créant ainsi conflits et mal-être au travail.

Il est important de noter que ces « nouveaux » métiers du social bénéficient la plupart du temps d'une classification à un niveau inférieur à celui de nos DE. Cela veut-il dire que les missions, qui auparavant étaient les nôtres, peuvent être effectuées par des personnels moins qualifiés? La multiplication des diplômes dits du social accentuent la dévalorisation de nos formations.

A l'autre bout de la classification, les écoles ont, pour la plupart, des relations et des collaborations très étroites avec les universités. Des diplômes supérieurs en travail social de niveau II et I, bénéficient eux d'une double reconnaissance: professionnelle et universitaire. Ces formations sont résolument plus lucratives pour ces associations ou groupements d'intérêt qui gèrent les écoles ou instituts en travail social, notamment par les frais d'inscription et de formation librement fixés!!!

Peu importe aujourd'hui que nos DE se voient refuser une juste requalification et revalorisation, les écoles proposent de nous former pour acquérir un niveau de compétences que nous professionnels savons déjà être le notre!!

Nous devons dire non à la politique de nivellement par le bas des professions du social. Nous ne pouvons accepter d'être simplement reconnus comme des techniciens de l'intervention sociale, nous devons exiger une juste reconnaissance de nos diplômes.

UN NIVEAU DE COMPÉTENCE TOUJOURS PLUS ÉLEVÉ

Aujourd'hui, le SNUASFP-FSU soutient que le seul moyen de se voir reconnaître nos compétences à leur juste valeur, reconnaître notre niveau de technicité et de responsabilité ne sera possible que par l'inscription et la reconnaissance des formations de Travail Social par l'Enseignement Supérieur, voire l'intégration de nos formations aux universités.

Cette intégration doit se faire au niveau de formation le plus juste correspondant à nos compétences.

Le SNUASFP-FSU considère pour sa part que le champs du social a fait face ces trente dernières années à des changements majeurs. Les travailleurs sociaux ont accompagné les évolutions sociales et économiques de la population. Pour se faire, les réformes successives de nos formations, les référentiels de compétences se sont fondés sur des références méthodologiques, disciplinaires (sociologie, psychologie, ethnologie, ect...) et déontologiques éprouvées, sans cesse réactualisées. Ces enseignements sont pour la plupart dispensés par des enseignants du supérieur. C'est ainsi que notre niveau d'étude n'a cessé de progresser, avec toujours plus d'exigences envers les étudiants et les professionnels.

NOTRE RESPONSABILITÉ CIVILE ET PÉNALE TOUJOURS ENGAGÉE

Il est inutile de rappeler combien certains d'entre nous, dans le cadre des missions qui nous sont confiés, engageant au quotidien leurs responsabilités. Qu'il s'agisse d'évaluer des situations extrêmement sensibles dans le domaine de la Protection de l'Enfance ou de personnes dites vulnérables, les actes professionnels que nous posons vont bien au-delà de la simple technicité. Nous sommes élaborateurs de nos interventions professionnelles, concepteurs au quotidien, alliant l'individuel et le collectif, en capacité d'expertise dans de nombreux champs du social. Ce sont ces éléments qui nous permettent de différencier nos actes professionnels d'un travail administratif et technique.

Même si les politiques sociales actuelles sont uniquement tournées vers des réponses toutes faites et l'inscription d'individus dans des dispositifs d'aide, même si l'évaluation par le quantitatif de ces dispositifs devient le seul élément de mesure de l'accompagnement social, nous ne pouvons accepter l'enfermement de notre profession dans des injonctions institutionnelles et normatives.

Accepter le BAC + 2 ou même le BAC +3, c'est renoncer à la spécificité de notre métier.

Si nous restons attachés à la réglementation de la profession d'assistant de service social, nous pensons que seule l'intégration de notre filière dans l'enseignement supérieur nous permettra d'évoluer professionnellement. A l'heure où la mobilité professionnelle est plébiscitée par nos politiques, pourquoi les formations du social ne pourraient pas, comme les autres formations du supérieur, nous permettre de changer de parcours professionnel?

La reconnaissance de notre DE dans un grade universitaire ne peut que nous ouvrir les portes vers la reconnaissance à leurs justes valeurs de nos diplômes.

Dossier réalisé par Hélène LAINGUI et Danielle ATLAN

Tableau des cotisations 2011/2012

Catég.	Echelon	Indice	Cotis.	Catég.	Echelon	Indice	Cotis.	Catég.	Echelon	Indice	Cotis.
A.S.	1	308	110 €	A.S.P.	1	375	132 €	Conseiller(e)s Techniques	1	404	143 €
	2	317	110 €		2	404	143 €		2	417	154 €
	3	336	121 €		3	429	154 €		3	434	154 €
	4	352	121 €		4	451	165 €		4	456	165 €
	5	375	132 €		5	474	165 €		5	479	176 €
	6	397	143 €		6	500	176 €		6	503	176 €
	7	420	154 €		7	534	187 €		7	527	187 €
	8	446	165 €						8	551	198 €
	9	468	165 €								
	10	500	176 €								

Calcul : 7,43 - Valeur du point indiciaire 53,71

Temps partiel : cotisation x temps partiel (%) - Étudiants - Contractuels : 25 euros - Retraités : 110 euros

Possibilité de règlement en 3 chèques

Inscrire au dos du chèque, la date du retrait

A RENVOYER AU :

SNUASFP-FSU, 104 rue Romain Rolland, 93260 LES LILAS

RAPPEL :

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôts de 66 % de leur montant.

Exemple :

Vous êtes A.S. : 8e échelon - Indice 446. Montant de votre cotisation : 165 euros.

Après déduction de l'Etat, le montant réel de votre cotisation s'élève à : 56,10 euros soit 4,67 euros par mois

COMPARAISON ET PROPOSITION GRILLE INDICIAIRE DGCL ET REVENDEICATIONS DU SNUASFP

en Indice Nouveau Majoré (INM)

ASSISTANTE SOCIALE

Echelon	Actuel INM AS	Prop INM DGCL AS	Grille NES INM Cat.B	Prop. SNUAS INM
1	308	327	327	349
2	317	332	332	376
3	336	342	340	395
4	352	352	348	416
5	375	366	361	439
6	397	380	375	467
7	420	395	390	495
8	446	412	405	531
9	468	431	425	567
10	500	452	445	612
11		473	468	658
12		493	491	741
13		515	515	783
TOTAL	22 ans	31 ans	33 ans	30 ans

ASSISTANTE SOCIALE PRINCIPALE

Echelon	Actuel INM ASP	Prop INM DGCL ASP	Grille NES INM Cat.B	Prop.SNUAS IB
1	375	375	365	
2	404	388	380	
3	429	404	395	
4	451	420	410	SUPPRESSION DU GRADE ASP
5	474	442	428	
6	500	463	449	
7	534	483	471	
8		504	494	
9		524	519	
10		540	535	
11		562	551	
TOTAL	17 ans	24 ans	25 ans	POUR UN DÉROULEMENT DE CARRIÈRE DE TYPE CYLINDRIQUE

* L'indice INM multiplié par la valeur du point d'indice soit 4,6302€ donne le salaire brut,

Le SNUAS FP et la FSU revendiquent l'accès pour tous à un véritable cadre A, sur la base de la grille du A type (indice INM 349 0 783).

Nos formations, nos niveaux de responsabilité imposent cette grille.

Avant 1991 et les accords DURAFOUR, notre grille était similaire, voire légèrement supérieure à celle des instituteurs.

Comme avant 1991, nos traitements doivent être à la même hauteur que ceux des professeurs des écoles.

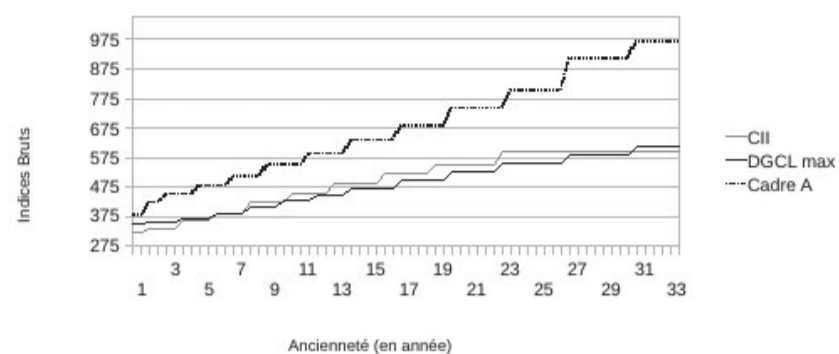
Contre l'individualisation et le mérite:

Le SNUAS FP s'oppose à l'individualisation des carrières, à la division des personnels et à toute notion liée au mérite.

Pour une égalité de traitement, nous revendiquons une carrière de type cylindrique.

Parce que le grade d'ASP n'existe pas dans la Fonction Publique Hospitalière, parce que le grade d'ASP introduit un goulet d'étranglement par l'existence de rations de promotion et de critère de mérite, le grade d'ASP doit disparaître au profit d'une **carrière linéaire et égalitaire pour tous.**

CARRIÈRES AS



Pour les AS

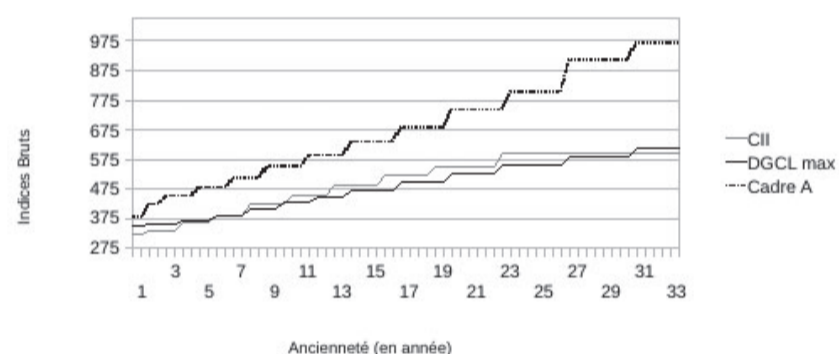
Une baisse du traitement sur l'ensemble de la carrière maquillée par une pseudo revalorisation des deux premiers et deux derniers échelons :

Entre le 4^{ème} et le 10^{ème} échelon, on constate une réelle perte d'indice, ce qui fait chuter le salaire moyen !

Une collègue avec 10 ans d'ancienneté est actuellement à l'indice 397, avec un traitement brut annuel de 21297,94€. Dans la future grille, une collègue avec la même ancienneté de carrière, sera à l'échelon 5, avec un indice de 361, avec un traitement brut annuel de 19799,84€. Soit une perte annuelle sèche de 1518,09€ soit moins 8%.

A 20 ans d'ancienneté, la perte annuelle sera de 2416,60 € soit de 201 € par mois, une baisse de 10% du traitement ! Sur l'ensemble de la carrière, le manque à gagner se chiffre en dizaine de milliers d'euros. Ni vu, ni connu...

CARRIÈRES ASP



Pour les ASP

Le passage au grade supérieur, au troisième grade de la nouvelle grille de la catégorie B, ne devient possible qu'à partir du 6^{ème} échelon avec un an d'ancienneté dans l'échelon, soit après 11 ans de carrière, contre 7 ans aujourd'hui.

Les tableaux d'avancement au grade d'ASP seront basés sur l'évaluation de la performance individuelle ! Nous en connaissons les risques et les conséquences sur les équipes !

Même si la grille des ASP, futur troisième grade, peut sembler moins défavorable, l'indice terminal est atteint au mieux au bout de 32 ans de carrière, contre 26 actuellement.

SURFEZ SUR LE WEB ET CONSULTEZ LE
<<http://snuasfp-fsu.org>>

Un site qui vous présente les dossiers d'actualité. Vous y trouverez aussi les premiers éléments de réponse à vos questions et les coordonnées de votre secrétaire académique et de vos élu(e)s CAPA

OU RETROUVEZ-NOUS SUR FACEBOOK
<<http://www.facebook.com/pages/Snuas-Fp-Les-Assistants-Sociaux-de-la-Fonction-Publique/190502017639851>>



EMPLOI PUBLIC, TRAITEMENTS, DEFICIT PUBLIC

De la réorganisation des services de l'Etat (RGPP1 - RGPP2) au non remplacement d'un départ à la retraite sur deux, toute la politique et le discours gouvernemental consistent à présenter les Services Publics en général et les fonctionnaires en particulier comme étant la source essentielle des déficits publics. Un jour amortisseur social, un autre responsables de tous les maux... Pas un service, une administration qui n'explique que nous ne pouvons travailler à crédit, qu'il faut faire des choix, penser aux générations futures, qui devront payer la dette: il faut fermer des classes, des lits et les hôpitaux, supprimer des emplois publics.

Le Conseil d'Analyse Économique, organisme placé sous l'autorité du Premier Ministre, en début d'année 2011, publie des nouvelles données, dérangeantes pour le gouvernement.



TROP DE FONCTIONNAIRES? LES EFFECTIFS DE L'EMPLOI PUBLIC:

Lorsqu'on rapporte à la population en âge de travailler, l'emploi public contribue en France pour 14 points au taux d'emploi total, de l'ordre de 64% en 2008. Cette contribution est identique au Royaume-Uni ou au Canada. Les écarts de taux d'emploi entre ces pays et la France (compris entre 8 et 10 points) relèvent donc exclusivement du privé.

Dans le rapport emploi public/emploi privé, de l'ordre de 21%, la France

monte dans la hiérarchie des pays administrés, du fait de la faiblesse du taux d'emploi dans les branches marchandes de l'Economie, de même que l'Espagne ou l'Italie.

Mais il faut prendre en compte que la France a peu recours à la sous-traitance, même si elle le développe toujours trop (Partenariat Public-Privé...) en comparaison des pays anglo-saxons. Le niveau d'emploi public français apparaît élevé lorsque l'on prend en compte le nombre de services d'utilité générale que l'Etat prend en

charge pour le compte des administrés, à travers un subventionnement de l'offre ou de la demande. De ce point de vue, la France apparaît plus comme un pays «socialisé» que comme un pays «administré» au sens étroit du terme.

UNE FONCTION PUBLIQUE TROP CHER? LA DÉPENSE LIÉE À L'EMPLOI PUBLIC:

Depuis plusieurs années, la part des rémunérations publiques dans le PIB est en sensible diminution en France. Le niveau des rémunérations par emploi

public en France apparaît relativement modéré en comparaison internationale, le poids élevé des rémunérations en % du PIB relevant davantage d'un effet volume (taux d'administration) que d'un effet prix (salaires)... La France dispose notamment d'un nombre d'agents rémunérés par l'Etat proche des niveaux britannique ou canadien.

UN GOUVERNEMENT SOURD À SES PROPRES ÉTUDES:

Le gouvernement réduit de façon drastique le périmètre de ses interventions, certains députés de la majorité

présidentielle ont même déposé une proposition de loi visant à «réserver le statut de la Fonction publique aux agents exerçant une fonction régaliennne» (justice, sécurité intérieure et extérieure, souveraineté économique et financière), ce qui réduit le périmètre de la Fonction publique. Oublié l'Éducation, trop chère, oublié la Santé, trop chère...

Le parlementaire UMP avance l'argument financier, ignorant la réalité des faits, illustrée par exemple par le surcoût au Royaume Uni de la gestion déléguée de l'administration publique, qui représente 21,5% du PIB contre 18% en France (2005) [1]. L'opinion publique en France ne s'y trompe pas: elle se dit favorable à la garantie de l'emploi dans la Fonction publique, point d'appui pour tous. Elle s'inquiète fortement de la dégradation de l'école et de l'hôpital public notamment, pénalisés par les politiques d'austérité et de suppression d'emplois dont ils sont victimes. En décembre dernier, une majorité des citoyens s'est déclarée disposée à «payer plus d'impôt» pour assurer le fonctionnement de ces services qui contribuent à l'égalité sociale [2].

Selon le député UMP, les principes statutaires auraient perdu beaucoup de leur actualité. Ce sont ces principes qui ont permis de construire et permettent de conserver une Fonction publique intègre et efficace, en situation de résister aux pressions de tout lobby que ce soit et de mettre en œuvre un service public neutre et impartial. Du point de vue de la FSU, ces qualités restent des exigences de notre société.

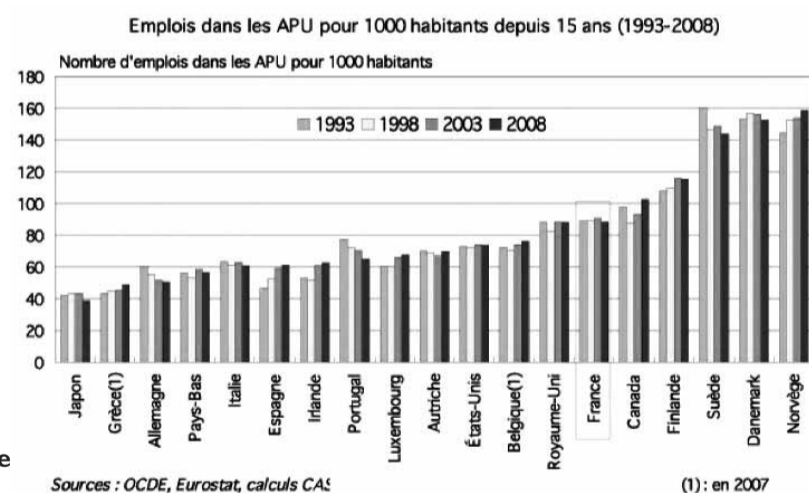
Le parlementaire cherche à rassurer les fonctionnaires en réservant sa proposition aux nouveaux recrutés. C'est manifestement un leurre, la situation duale qui serait introduite dans les équipes ne manquerait pas d'être utilisée pour tirer la situation de tous vers le bas, et loin de favoriser la cohésion des équipes irait à l'encontre de leur efficacité.

«Sans les services publics, le quotidien n'aurait pas du tout la même couleur et tournerait vite au cauchemar»
Stéphane HESSEL

[1] La France en position moyenne pour son taux d'administration avec près de 90 emplois publics pour 1 000 habitants.

L'étude des taux d'administration révèle d'importantes disparités selon les pays de l'OCDE. Alors que le Danemark et la Norvège présentent des taux d'administration proches de 160 emplois publics pour 1000 habitants, ce taux se situe à un peu plus de 40 pour 1000 au Japon et à 50 pour 1000 en Grèce ou encore en Allemagne, le rapport des taux d'administration varie donc de 1 à 4. La France, avec près de 90 emplois pour 1000 habitants, se place dans une position intermédiaire haute comme le Royaume Uni.

Source : Tableau de bord de l'emploi public – Centre d'Analyse Stratégique - <http://www.strategie.gouv.fr/> - avril 2011.

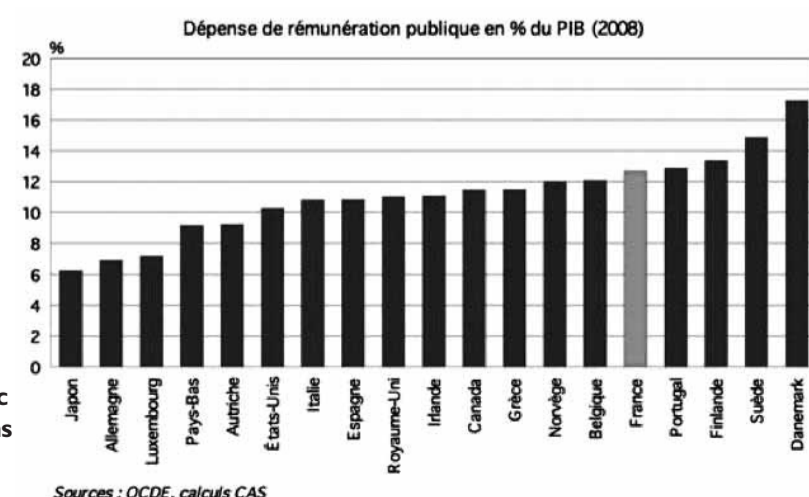


[2] En France, comme dans la plupart des pays de l'OCDE, les dépenses de rémunération publiques représentent plus de 10% du PIB

• Les dépenses de rémunération du personnel varient de 3,5% du PIB au Japon à 12,5% aux Pays-Bas, soit près de 4 fois plus. En France, comme dans la plupart des pays de l'OCDE, les dépenses de rémunération du personnel représentent entre 10% et 12% du PIB.

• Depuis 15 ans, la part des rémunérations publiques dans le PIB est en sensible diminution en France. Cette évolution coïncide avec celle observée chez la plupart de nos partenaires européens et dans les pays de l'OCDE.

Source : Tableau de bord de l'emploi public – Centre d'Analyse Stratégique - <http://www.strategie.gouv.fr/> - avril 2011.



SNUAS-FP

104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. 01 41 63 27 55
Fax 01 41 63 15 48

Courriel: contact@snuasfp-fsu.org

Internet: www.snuasfp-fsu.org

Directrice de la publication:
Danielle Atlan

Revue réalisée par:

Hélène Laingui, Danielle Atlan,
Jean-Marie Thomine, Didier Goutner,
Samuel Delphine, Nadège Fontaine

Impression: Rotographie,
93100 Montreuil

ISSN 1951-0829 -

CPPAP 1010 S 06656

Trimestriel - Prix: 0,76 €